

N/REF : 29/01/2025 10H59 C:000053 I:02403
V/REF : AC/C11334
V/Email reçu le Mercredi 29/01/2025 a 10H59

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. JDC

IMMEUBLE : JRD DE CAMILLE -JDC
46, AVENUE ROGER DODIN

35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le

31 Janvier 2025

Référence Marché: 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny

LOCALISATION : ALLEE 46 DODIN - PASS CHANTIER

LOGEMENT N° 111648, PORTE N°A305, 3° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : REMPLACEMENT D'UN RÉSERVOIR DE WC AVEC MÉCANISME 3/6 LITRES
RÉSERVOIR FISSURÉ
MÉCANISME HS

Donneur d'ordre : M. B ZOUAD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/01

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

FOURNITURE ET POSE RESERVOIR WC

CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ

NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 30/01/25 a 14H23 M. B ZOUAD

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS069-Rempl.réservoir	WC+mécanisme 3/6L	1	142,27	142,27
TOTAL H.T.					142,27
T.V.A. a 10,00%					14,22
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>156,49</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.